L'Orient - le Jour

Vendredi 01 février 2019

Julien ABI RAMIA et Kenza OUAZZANI

Les principaux défis socio-économiques du gouvernement Hariri III

Le nouveau gouvernement de Saad Hariri, nommé hier soir après plus de huit mois de blocage et de tractations sur fond de divisions politiques et de craintes d'une crise économique aiguë, devra rapidement s'atteler au traitement de différents dossiers à caractère socio-économique. L'Orient-Le Jour a sélectionné les dossiers les plus importants à l'agenda du cabinet. Le nouveau gouvernement doit enclencher la mise en œuvre des réformes promises lors de la conférence économique pour le développement par les réformes et avec les entreprises, dite CEDRE. Lors de cette réunion, le 6 avril à Paris, la communauté internationale s'est engagée à mobiliser en faveur du Liban 10,2 milliards de dollars de prêts, dont 9,9 milliards à des taux bonifiés, et 860 millions de dollars de dons, destinés principalement à subventionner les intérêts de ces mêmes prêts. En contrepartie, le Liban s'est engagé à mettre en œuvre une série de réformes, devant principalement aboutir à un assainissement des finances publiques, une meilleure gouvernance dans la gestion des affaires publiques et un règlement du problème de l'électricité.es fonds doivent exclusivement servir à financer la première phase (six ans) du programme d'investissement (Capital Investment Program, CIP) visant à moderniser les infrastructures du pays. L'octroi de ces fonds ainsi que la mise en œuvre de ces réformes structurelles seront régulièrement examinés par le biais d'un mécanisme strict de suivi, auquel participeront notamment le Liban, la Banque mondiale, le FMI, la France, l'Allemagne, les États-Unis et d'autres partenaires.Le diplomate français chargé par le président Emmanuel Macron du suivi de la CEDRE, l'ambassadeur Pierre Duquesne, qui s'était rendu à Beyrouth début octobre, avait mis l'accent sur la nécessité de former un gouvernement en vue de mettre en place dans les plus brefs délais les réformes structurelles convenues dans le cadre de la CEDRE. Début décembre, l'ambassadeur de France au Liban Bruno Foucher s'était montré plus ferme, affirmant que « ce serait vraiment dommage que le Liban, qui a su susciter une telle solidarité, perde l'intérêt de cette solidarité en n'étant pas capable de mettre sur pied un gouvernement ». Quelques jours plus tard, le Royaume-Uni avait néanmoins revu à la hausse son engagement envers le Liban dans le cadre de CEDRE. Le secrétaire d'État britannique au Commerce international, Liam Fox, avait annoncé un don supplémentairede 30 millions de livres sterling (près de 38 millions de dollars). Cette enveloppe s'ajoute ainsi au don de 57 millions de dollars, promis en avril par le Royaume-Uni.Lors de la CEDRE, Beyrouth a promis une baisse de ses dépenses publiques et une hausse de ses recettes, soit un rééquilibrage des finances publiques afin de garantir la stabilité économique et financière du pays, en s'engageant à baisser de cinq points de pourcentage le ratio déficit public/PIB sur les cinq années à venir. Le gouvernement Hariri III devra se conformer à ces objectifs dès cette année. Le 24 juillet, le ministre sortant des Finances, Ali Hassan Khalil, avait indiqué avoir transmis l'avant-projet de budget 2019 à la présidence du Conseil des

ministres et que celui-ci ne contenait « aucune nouvelle taxe ».Or, le déficit public libanais a plus que doublé en un an. Selon les derniers chiffres publiés par le ministère des Finances, le déficit cumulé a atteint 4,5 milliards de dollars sur les neuf premiers mois de 2018, enregistrant une hausse de 124 % par rapport à la même période en 2017. Une progression qui demeure très inquiétante, d'autant plus que selon le budget prévisionnel de 2018, voté en mars dernier par les députés, le gouvernement tablait sur un déficit public de 4,8 milliards de dollars sur l'ensemble de l'exercice. En novembre, le président Michel Aoun avait d'ailleurs été contraint de signer deux décrets autorisant l'ouverture de crédits supplémentaires dans le budget de 2018 destinés à financer les pensions de retraite et les indemnités de fin de service.Le sujet est tellement crucial que le président du Parlement, Nabih Berry, avait même plaidé pour le renflouement du gouvernement sortant afin que celui-ci adopte le projet de budget 2019 et le transmette au Parlement.L'aggravation de la situation des finances publiques durant plus de huit mois de blocage a créé un climat d'incertitude politique accrue qui a lourdement affecté la confiance des marchés et des investisseurs. Progressivement, les organisations qui observent l'évolution de la situation du Liban ont durci leurs diagnostics respectifs. Dernière en date, Moody's, l'une des trois principales agences de notation américaines, a annoncé fin janvier sa décision de dégrader la note souveraine du Liban – qui évalue sa capacité à honorer ses engagements financiers – de « B3 » à « Caa ». Ce déclassement qui fait passer les obligations du pays de la catégorie des titres considérés comme hautement spéculatifs à titres de mauvaise qualité.Le gouvernement Hariri III devra poursuivre la mise en œuvre du plan approuvé en mars dernier par le cabinet précédent visant à alimenter le pays en courant électrique 24 heures sur 24, et qui devra aussi permettre à Électricité du Liban de devenir une institution rentable (ce qui contribuera à réduire les dépenses publiques). Ce plan prévoit notamment la construction de nouvelles centrales électriques et l'importation de trois unités flottantes de stockage et de transformation du gaz liquéfié (FSRU), ainsi que le développement de la filière des énergies renouvelables.En attendant, les Libanais doivent continuer à utiliser des générateurs privés. Depuis le 1er octobre, le ministère de l'Économie et du Commerce oblige les propriétaires de ces générateurs, illégaux mais tolérés depuis des années, à installer, à leur charge et à leur grand dam, des compteurs individuels chez leurs clients et à les facturer en fonction de leur consommation personnelle, contre des forfaits actuellement. Plusieurs générateurs ont été saisis depuis l'entrée en vigueur de cette décision. Fin janvier, le ministre sortant de l'Économie et du Commerce, Raëd Khoury, dont les services sont chargés de surveiller l'application de cette mesure, avait affirmé que la décision avait été respectée dans « 60 à 70 % » des régions du pays. Il a en outre affirmé qu'il visait un taux de déploiement de « 95 % dans les deux mois ».Toujours pour pallier le déficit de production de courant, le gouvernement précédent loue depuis 2013 deux navires-centrales de la compagnie turque Karadeniz – un troisième est arrivé au Liban en juillet et a fonctionné jusqu'au 19 octobre. En novembre, les parlementaires avaient été contraints de relever le plafond annuel des transferts à Électricité du Liban (EDL) afin de payer près de 100 000 tonnes de fuel commandées au fournisseur algérien Sonatrach pour couvrir les besoins du pays jusqu'à la fin de 2018. Les appels d'offres autour de ces navires-centrales avaient fait l'objet de violentes polémiques entre

le Courant patriotique libre qui détient le portefeuille de l'Énergie depuis près de 10 ans et d'autres formations politiques, dont les Forces libanaises de Samir Geagea et le Parti socialiste progressiste de Walid Joumblatt. Le premier appel d'offres avait été finalement annulé après un bras de fer d'un an. Un nouvel appel d'offres a ensuite été lancé avec des conditions moins restrictives.Par ailleurs, le ministre sortant de l'Énergie et de l'Eau, César Abi Khalil, avait reçu le 8 octobre dernier une délégation du géant allemand Siemens, qui avait proposé, en juin dernier, de construire des centrales au gaz. Une offre que le ministre n'avait d'abord pas considérée avant qu'un député membre du mouvement Amal, Yassine Jaber, ne révèle cet épisode au public fin septembre. L'Américain General Electric, qui avait été convié à la CEDRE, avait également déclaré être en mesure de construire des centrales électriques en huit mois.Le nouveau cabinet devrait poursuivre l'action du précédent gouvernement sur ce dossier. En mai, les autorités libanaises avaient approuvé les plans d'exploration soumis par le consortium formé du français Total, de l'italien ENI et du russe Novatek pour trouver des gisements de gaz naturel et de pétrole dans les blocs 4 et 9 de la Zone économique exclusive (ZEE) du Liban, au large de ses côtes. Le consortium devra creuser deux puits en 2019, l'un dans le bloc 4 (au centre) et l'autre dans le bloc 9 (au Sud), dont une partie est revendiquée par Israël.Le gouvernement devra mener le deuxième round d'attribution graduelle des licences prévu début 2019 pour quatre nouveaux blocs : les blocs 1 (au Nord-Est), 5 (au centre-Est), 8 (au Sud-Est) et 10 (au Sud-Ouest). Le cadre juridique régulant le secteur des hydrocarbures offshore au Liban, à savoir la phase de présélection, le cahier des charges de l'appel d'offres et le contrat d'exploration et de production, sera probablement amendé, notamment pour permettre à l'État de prendre part au consortium qui remportera l'appel d'offres à travers une compagnie pétrolière nationale.La stratégie de gestion des déchets ménagers constitue l'un des dossiers prioritaires du gouvernement Hariri. Le cabinet précédent a mis en place des solutions temporaires jugées non satisfaisantes par le parti Kataëb, plusieurs organisations de la société civile, les écologistes et les riverains.Le 24 septembre dernier, les députés avaient voté en session plénière une loi ouvrant la voie à la construction d'incinérateurs de déchets au Liban, option qui a les faveurs du gouvernement. Les détracteurs craignent que cette technologie sophistiquée soit mise en place sans contrôle efficace, en pleine ville, ce qui représenterait un risque de pollution grave pour la population.a mise en place des décharges de Costa Brava et de Bourj Hammoud (respectivement au nord et au sud de Beyrouth) en 2016 visait à répondre à une situation d'urgence. Mais il est désormais établi que ces deux décharges seront saturées de manière précoce en raison d'un tri préliminaire pratiquement inexistant. La première est d'ailleurs en cours d'agrandissement, ce qui a déjà valu au Conseil du développement et de la reconstruction et à l'entrepreneur Jihad el-Arab un procès de la part d'un groupe de la société civile qui est parvenu à interrompre les travaux brièvement. Les autorités n'ont pas encore réussi à imposer l'agrandissement de la seconde en raison de l'opposition d'un acteur politique local, indiquent des sources bien informées qui ajoutent que le site ne peut plus être maintenu que quelques mois (les décharges avaient été conçues initialement pour une période de quatre ans). Sans compter que les habitants dans les régions proches des décharges se plaignent des odeurs qui en émanent et que les risques

de pollution de la mer sont régulièrement évoqués.En réponse à des articles parus dans les journaux al-Akhbar et an-Nahar et qui évoquaient une nouvelle crise en perspective, le ministère de l'Environnement est sorti fin janvier de son silence, demandant la formation d'un gouvernement pour débloquer des projets relatifs à ce dossier.Évoquée par le cabinet de conseil international McKinsey dans son plan pour diversifier l'économie libanaise, l'éventuelle légalisation du cannabis à des fins thérapeutiques sera à l'agenda du nouveau gouvernement qui devra établir un cadre administratif encadrant sa production et sa commercialisation.En septembre, le président du Parlement, Nabih Berry, avait transmis aux commissions parlementaires mixtes de l'Agriculture, de la Santé, de l'Économie, de l'Administration et des Lois une proposition de loi de "légalisation du cannabis à des fins médicinales et industrielles". En juillet, le ministre sortant de l'Économie et du Commerce, Raëd Khoury, avait évoqué la création d'une "régie" qui serait responsable de la régulation et de la gestion de cette filière, à l'image de la Régie des tabacs et tombacs. Les ministères de la Santé et de l'Agriculture auront un rôle central à jouer dans ce dispositif.

Autres dossiers

Le gouvernement devra également s'atteler à d'autres sujets, dont la crise liée aux **prêts au logement.** En début d'année, la Banque du Liban avait arrêté les mécanismes de subvention des prêts mis en place depuis 2013. Ces mécanismes, avantageux pour les banques et, par ricochet, pour les contractants de ces prêts, aident notamment les ménages les plus modestes à acquérir une résidence principale, sous certaines conditions. Fin septembre, le Parlement avait voté le déblocage de 100 milliards de livres libanaises (66,3 millions de dollars) sur le budget 2018 pour subventionner une année d'intérêts sur des nouveaux prêts accordés via l'Établissement public de l'habitat. Parallèlement, le gouverneur de la BDL, Riad Salamé, a assuré que la Banque centrale prévoyait bien de débloquer une nouvelle enveloppe en 2019, pour notamment subventionner les intérêts sur des prêts au logement. Fin janvier, l'Association des banques du Liban (ABL) a communiqué aux banques du pays une circulaire reprenant les grandes lignes de ce plan de relance qu'elle a approuvé. Le financement des prêts au logement sera ainsi assuré par une enveloppe de 200 millions de dollars. Quant aux prêts pour le secteur productif, ils disposeront d'une enveloppe de 500 millions de dollars.

Autre dossier à régler, la crise du secteur de l'éducation et, plus globalement, du secteur public, née après l'adoption de la nouvelle **grille des salaires des fonctionnaires**. Pour financer l'augmentation des salaires des enseignants du public et du privé, les directions des établissements scolaires ont privilégié une hausse des frais de scolarité au grand dam des parents d'élèves. Le ministre sortant de l'Éducation, qui a évoqué un échelonnement des hausses des salaires, devra continuer de plancher sur ce dossier.
L'exécutif devra également répondre aux revendications des **transporteurs terrestres** qui ont procédé à plusieurs sit-in et opérations escargot en juillet. Ils reprochent au précédent gouvernement de ne pas avoir statué sur le « plan national de gestion des transports publics » qui prévoit notamment l'élargissement des routes et l'aménagement de lignes de chemins de fer, mais aussi un volet portant sur l'inspection mécanique, les plaques d'immatriculation et leur mode de fabrication.